

## MAIRIE de BELLOT

Le 26 Décembre 2014

☎ Mairie : 01.64.04.81.98  
☎ Secrétariat : 01.64.04.39.99  
☎ : 01.64.04.80.63  
✉: mairiebellot@orange.fr  
NS/

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2014**

Le Conseil Municipal de Bellot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HOUSSEAU, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2014

#### Présents :

M. François HOUSSEAU, Maire  
Mme Sandrine LETOLLE – M. Roger DARDART – M. Jean ROUBION, Adjoints  
MM. Luis Filipe DE MELO VIEIRA – Frédéric DUGUET -  
Mmes Christine MOREAUX – Mugnette AUBISSE – Gabrielle MAILLARD – Sylvie DJOUADI

#### **Absents excusés + pouvoirs** :

M. Jean-Pierre LEGENDRE ayant donné pouvoir à Mme Gabrielle MAILLARD  
Mme Céline BEMELMANS ayant donné pouvoir à Mme Sandrine LETOLLE  
M. Etienne NORMIER  
M. Marc PELLETIER ayant donné pouvoir à M. Luis Filipe DE MELO VIEIRA  
M. Patrick SUDRES ayant donné pouvoir à M. Jean ROUBION

**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine LETOLLE

#### **1/ MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2015**

Pour le budget d'assainissement et pour le budget communal, le Conseil vote à l'unanimité l'autorisation au Maire d'engager les dépenses d'investissement 2015 à hauteur du quart de l'investissement de l'année 2014 et d'engager les dépenses de fonctionnement à hauteur de celles engagées dans le budget précédent.

#### **2/ RUPTURE DE LA CONVENTION AVEC LA DDT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la rupture de la convention avec la DDT (Direction Départementale du Territoire), pour l'instruction des permis de construire. C'est le syndicat de secrétariat de la Vallée du Petit Morin qui instruira désormais les dossiers.

#### **3/ MOTION DES AGENCES DE L'EAU**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une motion de soutien au SNE pour protester contre le projet de l'état de prélever 175M d'euros/an sur les budgets des agences de l'eau.

#### **4/ CONTRAT DE LOCATION**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à remettre en location le logement du RDC, après quelques travaux de peinture qui seront réalisés par les employés communaux. Montant du loyer : 555€ / mois + dépendances de 9m2 pour 15€ / mois.

Le garage sera transféré sur le logement de Mme MUNÉRAT Nathalie à partir du 1 janvier 2015, pour un montant de 30€ / mois.

#### **5/ ACCESSIBILITÉ ERP**

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à déposer un dossier à l'AD'AP avant le 26 septembre 2015.

#### **6/ ENCAISSEMENT DU FOND D'AMORCAGE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réforme des rythmes scolaires, la commune peut bénéficier d'une dotation de l'État. Il demande l'autorisation du Conseil Municipal d'encaisser les sommes perçues au titre de cette dotation soit 1483€.Après en avoir délibéré, le Comité Municipal, **ACCEPTE**, à l'unanimité,

Garderie : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les tarifs pour la garderie du mercredi.

De 11h15 à 16h30 : 7.60€ hors cantine

De 11h15 à 19h00 : 11.80€ hors cantine

#### **7/ TAXE ORDURES MÉNAGÈRES POUR LES FINS GOURMETS**

Le Conseil accepte à l'unanimité que la taxe des ordures ménagères pour EURL LES FINS GOURMETS soit reconduite et mensualisée.

#### **8/ DEVIS DU SIANE POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ ANC**

Après en avoir discuté, Le Conseil Municipal rejette à l'unanimité le devis du Siane,

#### **9/.QUESTIONS DIVERSES**

◆ Projet Paramédical : réflexion sur différent point, Bail précaire de 24 mois maximum, Engagement du praticien à se rendre à domicile si les personnes ne peuvent se déplacer, Affectation du loyer au budget communal, loyer de 200€ par mois pour 10 à 12 jours d'ouverture, révisable si augmentation de la consommation électrique,

◆ Conseil d'école : Lecture du compte rendu du conseil d'école du 16 octobre 2014

◆ Point sur le CCAS : Les membres du Conseil Municipal distribueront les colis aux personnes de plus de 70 ans et pourront ainsi faire un point sur les besoins. L'objectif du CCAS est de faciliter la médiation entre le particulier et l'administration afin de faciliter l'accès aux aides à domicile.

◆ Point sur l'AMO : L'annonce est en cours de publication, les architectes devront donner leur dossier avant le 30 janvier 2015 à 16h00 après une visite obligatoire sur le site.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H45.

Le Maire,

François HOUSSEAU.